

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance salue l'annonce d'une entente sur les services de garde

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance accueille favorablement l'[annonce historique](#) d'une entente entre les gouvernements provincial et fédéral, conclue dans le cadre d'un programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en vue d'offrir des services de garde abordables et de haute qualité aux familles de l'Ontario. Il s'agit d'un accord important qui, lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, fera une différence significative dans la vie des enfants et de leurs familles.

Nous sommes heureux que cette entente reconnaisse le rôle central des éducatrices et des éducateurs qualifiés. Les recherches reconnaissent le rôle clé que ces professionnels qualifiés et responsables jouent dans la prestation de programmes et de services à l'enfance de haute qualité, à la fois en matière d'apprentissage et de garde. Les éducatrices et les éducateurs qualifiés apportent leur expertise et leur expérience spécialisée dans le développement et l'apprentissage des jeunes enfants, et sont tenus responsables grâce à la surveillance réglementaire.

Pour que les familles de l'Ontario puissent avoir accès à des services de garde d'enfants sûrs et de qualité, la mise en œuvre de cette entente nécessitera des stratégies visant à relever les défis systémiques de longue date auxquels le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants continue de faire face. Il est important que le rôle des éducatrices et des éducateurs professionnels soit reconnu et soutenu tout au long du processus. L'Ordre salue l'engagement du gouvernement à recruter et à retenir des professionnels qualifiés au sein de la main-d'œuvre et demeure prêt à collaborer avec lui et les parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre des solutions.

À propos de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est l'organisme de réglementation de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario. Son mandat consiste à régir la profession dans l'intérêt des enfants, des familles et du public en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. L'Ontario compte actuellement plus de 58 000 éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI).